DIDIER LE GAC
DÉPUTÉ DU FINISTÈRE
www.didierlegac.bzh
ENSEMBLE POUR LA RÉPUBLIQUE



Pour la première fois, le transport maritime à voile reconnu par un texte législatif

Hier, mardi 12 mai, à l'Assemblée nationale, la proposition de loi visant à développer le transport maritime par propulsion à voile (ou propulsion vélique), a été adoptée à l'unanimité.

Le député Didier Le Gac, qui était responsable de ce texte pour son groupe, Renaissance, se félicite évidemment d'un tel vote.

La propulsion à voile permettra une moindre dépendance du transport maritime aux énergies fossiles et favorisera la décarbonation de la filière.

Le texte adopté hier constitue une première étape majeure. Il donne en effet, pour la première fois, un statut juridique au transport maritime à voile ainsi que les leviers fiscaux nécessaires au développement de cette filière.

Il permettra également de générer des certificats d'énergie afin de soutenir la transition énergétique du secteur maritime.

En Bretagne en général et dans le Finistère notamment, l'adoption de ce texte trouvera un écho particulier.

C'est ici en effet, dans notre région, que plusieurs compagnies pionnières dans le développement du transport à voile comme Grain de Sail à Morlaix ou Windcop à Lorient exercent leur activité.

Hasard du calendrier, c'est cette même semaine que la Compagnie Towt créée à Douarnenez a trouvé un repreneur.

Didier Le Gac rappelle enfin que si le transport maritime 100% à voile est encore réservé à des produits à forte valeur ajoutée, la propulsion de navires motorisés complétés par des systèmes à voile est, lui aussi, en plein développement grâce à de nombreux modèles et dispositifs innovants et performants.

A ce titre, il rappelle qu'il ne faut pas opposer le 100% vélique au vélique complémentaire et il tient à saluer l'engagement de l'ensemble des Armateurs de France dans la voie de la décarbonation du transport maritime.

A ce sujet, il a rappelé une nouvelle fois au gouvernement l'engagement que celui-ci doit tenir pour accompagner financièrement le secteur maritime dans sa transition énergétique et, notamment que le dispositif de taxe carbone ETS revienne en priorité à la décarbonation de la filière.

Contact : Didier Le Gac
didier.legac@assemblee-nationale.fr
02.98.33.02.20 - 06.73.39.59.17
11 rue de Kerzouar - BP 30089 - 29290 Saint-Renan